

# ALORS, COMMENT ÇA MARCHE OPENEAT ?

Prenons un exemple concret pour tout comprendre en 5 minutes.

Dans cette mise en situation, voici les conditions de votre employeur : une participation de 6 € par jour représentant 60 % du montant de votre titre restaurant journalier.

## DANS LA PRATIQUE



### Votre cagnotte mensuelle est actualisée

Avec Openeat, vous recevez 120 € à dépenser dans tous les commerces alimentaires, c'est la part employeur mensuelle.

Avec les émetteurs classiques, vous recevez 200 € (80 € prélevés de votre salaire et 120 € de votre employeur) à dépenser dans 50 % des commerces alimentaires (le réseau CNTR).



### Vous allez au restaurant et devez payer 27 €

Avec Openeat, vous payez avec votre carte bancaire comme vous en avez l'habitude.

Avec les émetteurs classiques, vous payez 25 € avec votre carte titres restaurant et complétez 2 € avec votre carte bancaire.



### Et après ?

Avec Openeat, vous recevez dès le lendemain un remboursement de 15 € sur votre compte en banque correspondant à la participation de l'employeur (60%).

Avec les émetteurs classiques, vous devez toujours avoir sur vous votre carte titres restaurant et vous rendre dans les commerces partenaires pour dépenser votre cagnotte titres restaurant.



**Bonne nouvelle**  
Votre remboursement de 15 € à la brasserie de Marseille vient d'être effectué.

# AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

## Alors, qu'est-ce qui change vraiment avec Openeat ?

Si plus de 400 entreprises et collectivités ont choisi Openeat, c'est surtout parce que c'est une solution plus simple et plus juste pour tous.

## TITRES CLASSIQUES

✗ Avancer sa part en début de mois : soit 80 € en moins sur votre salaire.

✗ Voir sa carte refusée au paiement : l'utilisation des titres restaurant classiques est limitée à un réseau de 50 % des commerces alimentaires.

✗ Devoir compléter le paiement ou à contrario se retrouver avec une micro somme impossible à dépenser pour le reste de la journée.

✗ Risque d'oublier d'utiliser sa carte titre restaurant au moment de payer.

✗ Perdre sa carte ou son code et se retrouver avec plusieurs centaines d'euros à dépenser en nourriture (dont 40 % sont issus de votre salaire).

## TITRES OPENEAT

✓ 0 € prélevés sur salaire.

✓ 100 % des commerces alimentaires acceptent Openeat, c'est le seul titre restaurant accepté partout.

✓ Vous payez comme vous en avez l'habitude. Toutes vos dépenses éligibles sont automatiquement remboursées de la part employeur.

✓ 0 support dédié, et plus de raison de la perdre. Vous pouvez connecter jusqu'à 3 comptes à l'application Openeat.

✓ Vous êtes libre de faire ce que vous voulez quand vous le voulez de votre temps et de votre argent.